

# Un titre vie privée et familiale pour Arnaud, lycéen de Terminale à Germaine Tillion (Sain Bel 69)

En janvier 2011, à 14 ans, Arnaud est arrivé seul en France en provenance du Rwanda. Depuis, il n'a aucune nouvelle des membres de sa famille (certains sont décédés), ni aucun contact avec son pays d'origine. La famille d'accueil dans laquelle il vit le considère comme son propre enfant et a fait, depuis longtemps déjà, une demande d'adoption.



En avril 2015, la préfecture répondait à sa demande de régularisation avec un titre « vie privée et familiale » par une obligation de quitter le territoire (OQTF) (décision confirmée par le tribunal administratif en mars dernier).

La mobilisation massive des lycéens, des professeurs, des parents du lycée et du collège de secteur (pétition, rassemblements avec présence de la presse...) a contraint le préfet à annuler l'OQTF et à délivrer un titre étudiant de 6 mois à Arnaud.

**Mais que se passera-t-il en octobre, quand Arnaud aura quitté le lycée ?**

**RASSEMBLEMENT mercredi 18 mai 14h30**  
devant la préfecture, rue Dunoir

pour exiger avec les lycéens, les enseignants, les parents,  
tous les soutiens de Sain Bel :

**Un titre "vie privée et familiale" pour Arnaud dès aujourd'hui.**

Le Collectif RESF jeunes 69 et RESF-69 soutiennent cette demande de titre de séjour.

**Collectif RESF jeunes 69**

Contact : [resf.rhone@laposte.net](mailto:resf.rhone@laposte.net)

<http://www.educationsansfrontieres.org/>

<https://www.facebook.com/Resf-jeunes-69-755218657902549/>



## STOP À LA TRAQUE DES JEUNES ÉTRANGERS RÉGULARISATION de TOUS et de TOUTES

*Ils ont fui la violence, la guerre, dans leur pays. Ils ont souvent risqué leur vie pour arriver jusqu'en France. Ils cherchent une protection.*

**Le droit aux études, à la formation est un droit pour tous les jeunes.**

À François Cevert, à Marcel Sembat, à Fays, à Tony Garnier, à H. Guimard, etc... nombreux sont les lycéens qui vont en cours avec la peur au ventre : peur de l'arrestation, peur de l'expulsion. À leurs 18 ans, la Préfecture délivre à la pelle des refus de séjour et des obligations de quitter le territoire (OQTF) !

Tous les moyens sont bons pour justifier cette traque.

**Des jeunes mineurs sont condamnés.** Suspectés par le département (Aide Sociale à l'Enfance/ASE) d'avoir menti sur leur âge pour "profiter" de la protection et des droits reconnus internationalement aux mineurs, ces jeunes sont soumis à des enquêtes du Parquet ou des juges, aux examens médicaux humiliants du médecin légiste : observation des signes de maturité sexuelle, radiographie des os sans aucune fiabilité, pour... déterminer l'âge légal. Des locaux de la Police Aux Frontières (PAF) au Tribunal correctionnel, jugés pour escroquerie de manière expéditive, ils se retrouvent à la rue, et au pire en prison ou expulsés.

**Pour les jeunes majeurs isolés,** la Préfecture refuse le droit au séjour. Elle soumet leurs empreintes digitales au fichier VisaBio qui cherche la trace d'éventuelles demandes de visa faites pour eux avec un âge de majeur, ce qui est souvent la seule façon de faire partir un mineur en avion. Si trace est trouvée, la Préfecture livre le jeune à la PAF et au Tribunal correctionnel...

**La Préfecture multiplie les refus de séjour et les OQTF !**

Avec l'arrêt des prises en charge de l'ASE, ces jeunes se retrouvent à la rue. Ils se voient interdire de poursuivre les études commencées, ou une formation professionnelle, d'entrer dans le monde du travail...

Dans les établissements, lycéens et professeurs n'acceptent pas les persécutions de l'État dont sont victimes ces jeunes.

**DROIT à L'ENSEIGNEMENT, à la FORMATION pour TOUS et pour TOUTES  
RÉGULARISATION de TOUS LES JEUNES SANS PAPIERS !**

**AUCUNE EXPULSION !**

**Pour organiser la mobilisation, préparer un nouveau rassemblement  
devant la préfecture le 1<sup>er</sup> juin, prenez contact (voir au recto)**

RESF 69-Collectif Jeunes



Pierrette Thisse